Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 067-216703504-20250317-PVCM250317-DE

Commune d'Oberschaeffolsheim

Procès-verbal de la séance conseil municipal du 17 mars 2025

L'an deux-mil vingt-cinq, le dix-sept mars, le conseil municipal de la commune d'Oberschaeffolsheim, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Paul PRÈVE

Membres en exercice : 19

Membres présents : M. Jean-Paul PRÈVE, Maire, M. Denis MEY, Mme Anne-Marie KNAPP, M. Alex CHRISMENT, M. Eric SCHWARTZ, Adjoints, Mme Karine ALLONNEAU, Mme Régine ANTOINE, M. Michel FAGOT, M. Michel GAMBIN, M. Patrick GARNIER, Mme Anne KUNTZ, Mme Sylvie LAGRANGE, Mme Carine MARTIN-STEINMETZ, M. Thomas MULLER, Mme Jeannine REIFFSTECK, Mme Denise WOLFF.

Absents excusés : M. François-Xavier CLEMENT (procuration à Mme Anne-Marie KNAPP), M. Cyril LEPAGNEZ (procuration à M. Denis MEY), Mme Ghislaine MICHEL (procuration à Mme Jeannine REIFFSTECK).

Date de convocation : 11 mars 2025

Monsieur le Maire constate que le quorum de l'assemblée est atteint et propose de passer à l'ordre du jour.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 067-216703504-20250317-PVCM250317-DE

ORDRE DU JOUR	
1	Désignation du secrétaire de séance
2	Approbation du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2025
3	Compte administratif 2024
4	Compte de gestion 2024
5	Affectation du résultat de l'exercice 2024
6	Fixation des taux des impôts directs locaux en 2025
7	Budget primitif 2025
8	Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale
9	Attribution de subventions de fonctionnement à des associations de la commune
10	Attribution d'une subvention à l'AAPMA d'Oberschaeffolsheim, au titre de la pose d'une clôture au droit des étangs de pêche
11	Avis sur les projets sur l'espace public de l'Eurométropole de Strasbourg
12	Signature d'une convention de servitudes avec l'entreprise Réseau de transport d'électricité (RTE)
13	Avis sur le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes du Grand Est, relatif à l'Eurométropole de Strasbourg

1) Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité des membres présents, et conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Alex CHRISMENT est désigné secrétaire de la présente séance du conseil municipal.

2) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 janvier 2025

Mme Denise WOLFF demande de rajouter la mention de sa demande de retrait du point 7.

Le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité, par 19 voix POUR.

3) Compte administratif 2024

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif de l'exercice 2024 fait apparaître les résultats d'exécution suivants :

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 067-216703504-20250317-PVCM250317-DE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Désignation	Budget 2024	CA 2024
O11	Charges à caractère général	1 012 700,00	967 737,50
O12	Charges de personnel	519 300,00	516 929,24
O14	Atténuations de produits	102 500,00	101 180,00
65	Autres charges courantes	142 900,00	139 665,52
66	Charges financières	31 000,00	28 720,99
67	Charges spécifiques	600,00	600,00
O23	Virement à l'investissement	698 591,97	0,00
O42	Opérations d'ordre	3 000,00	327 556,35
TOTAL		**2 510 591,97**	**2 082 389,60**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Désignation	Budget 2024	CA 2024
O13	Atténuations de charges	12 200,00	4 950,00
70	Produits des services	6 500,00	43 576,37
73	Impôts et taxes	1 936 800,00	1 851 923,29
74	Dotations et participations	290 800,00	250 800,07
75	Autres produits courants	32 000,00	40 613,08
77	Produits spécifiques	0,00	326 000,00
O42	Opérations d'ordre	0,00	1 200,00
OO2	Excédent de fonctionnement	232 291,97	0,00
TOTAL		**2 510 591,97**	**2 519 062,81**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Désignation	Budget 2024	CA 2024
OO1	Solde d'exécution reporté	863 087,10	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 092 057,48	966 650,62
23	Immobilisations en cours	469 447,39	439 926,48
O40	Opérations d'ordre	0,00	1 200,00
16	Emprunts	154 000,00	153 333,28
TOTAL		**2 578 591,97**	**1 561 110,38**

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Désignation	Budget 2024	CA 2024
10	Dotations et réserves	1 014 000,00	993 969,78
13	Subventions d'investissement	263 000,00	224 368,00
O40	Opérations d'ordre	3 000,00	327 556,35
O24	Produits de cessions	600 000,00	0,00
O21	Virement du fonctionnement	698 591,97	0,00
TOTAL		**2 578 591,97**	**1 545 894,13**

RESULTATS 2024	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	436 673,21
SECTION D'INVESTISSEMENT	-15 216,25
TOTAL	421 456,96

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 067-216703504-20250317-PVCM250317-DE

Le résultat de clôture est le suivant :

Section	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement en 2024	Résultat 2024	Résultat de clôture 2024
INV	-863 087,10 €		-15 216,25 €	-878 303,35 €
FONC	1 132 291,97 €	900 000,00 €	436 673,21 €	668 965,18 €
TOTAL	269 204,87 €	900 000,00 €	421 456,96 €	-209 338,17 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

à la majorité, par 17 voix POUR, dont 3 procurations, 1 voix CONTRE, et hors présence de M. le Maire, qui ne participe pas au vote,

- **APPROUVE** le compte administratif 2024, dont la balance est retracée ci-avant.

Al'unanimité		Pour	17	Contre	1	Abstention	

4) Compte de gestion 2024

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le compte administratif 2024,

Etabli par le responsable du Service de Gestion Comptable d'Erstein, le compte de gestion retrace les flux de recettes et de dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice écoulé.

Le Trésorier et le Maire ont préalablement acté que ces résultats concordent avec ceux du compte administratif, approuvé lors de la présente séance.

Pour rappel, ces résultats sont les suivants :

RESULTATS 2024	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	436 673,21
SECTION D'INVESTISSEMENT	-15 216,25
TOTAL	421 456,96

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 067-216703504-20250317-PVCM250317-DE

Section	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement en 2024	Résultat 2024	Résultat de clôture 2024
INV	-863 087,10 €		-15 216,25 €	-878 303,35 €
FONC	1 132 291,97 €	900 000,00 €	436 673,21 €	668 965,18 €
TOTAL	269 204,87 €	900 000,00 €	421 456,96 €	-209 338,17 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

à l'unanimité, par 19 voix POUR, dont 3 procurations,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2024.
- **CONSTATE** sa parfaite concordance avec le compte administratif 2024.

Al'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention	

5) Affectation du résultat de l'exercice 2024

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le compte administratif 2024,
- Vu le compte de gestion 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

à l'unanimité, par 19 voix POUR, dont 3 procurations,

- **DECIDE** d'affecter à la section d'investissement une partie du résultat de clôture de la section de fonctionnement au compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés) du budget primitif 2025 pour un montant de 668 965,18 euros.

Al'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention	

6) Fixation des taux des impôts directs locaux en 2025

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 067-216703504-20250317-PVCM250317-DE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment
- Vu le Code Général des Impôts, et notamment son article 1636 B sexies,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

à l'unanimité, par 19 voix POUR, dont 3 procurations,

- **FIXE** à 0 % le taux d'augmentation des taxes foncières sur le bâti et le non-bâti ;
- **FIXE** à 23,88 % le taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et autres locaux non affectés à la résidence principale ;
- **FIXE** par conséquent les taux des impôts directs locaux en 2025 selon le tableau ci-après :

Taxe	Taux
Taxe foncière sur les propriétés bâties	33,83%
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	73,92%
Taxe d'habitation	23,88%

Al'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention	

7) Budget primitif 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les résultats du compte administratif 2024,

Le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2025 s'équilibre globalement de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 067-216703504-20250317-PVCM250317-DE

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET			
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
Gestion des services		**Gestion des services**	
011 Charges à caractère général	**1 020 100,00**	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	**41 530,00**
012 Charges de personnel et frais assimilés	**527 700,00**	73 Impôts et taxes	**1 949 000,00**
		74 Contributions et participations	**252 100,00**
65 Autres charges de gestion courante	**158 500,00**	75 Autres produits de gestion courante	**33 000,00**
014 Atténuation de produits	**102 500,00**	013 Atténuation de charges	**7 000,00**
Total dépenses de gestion courante	**1 808 800,00**	**Total recettes de gestion des services**	**2 282 630,00**
66 Charges financières	**35 000,00**	76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles	**600,00**	77 Produits exceptionnels	
68 Dotations aux provisions	**3 000,00**	78 Reprises sur provisions	
022 Dépenses imprévues		OO2 Excédent de fonctionnement reporté	
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	**1 847 400,00**	**TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES**	**2 282 630,00**
SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES		**EXCEDENT**	**435 230,00**

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 067-216703504-20250317-PVCM250317-DE

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
6031 Variations des stocks (matières premières et fournitures)		6031 Variations des stocks (matières premières et fournitures)	
713 Variations des stocks		713 Variations des stocks	
6611 ICNE de l'exercice/emprunts		6611 ICNE de l'exercice/emprunts	
762 ICNE N-1 contrepassés/prêts		762 ICNE N-1 contrepassés/prêts	
675 VNC des immobilisations cédées		72 Travaux en régie	
676 Plus-values de cession		7761 Moins-values de cession	
042 Opérations d'ordre		7768 Neutralisation de l'amortissement	
023 Virement complémentaire à l'investissement	**435 230,00**	777 Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	
		79 Transfert de charges	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	**435 230,00**	**TOTAL RECETTES d'ORDRE**	
AUTOFINANCEMENT DEGAGE		**POSITIF**	**435 230,00**
		NEGATIF	

TOTAL DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	**2 282 630,00**	**TOTAL RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**	**2 282 630,00**

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 067-216703504-20250317-PVCM250317-DE

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET			
B - SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
Dépenses d'équipement (ch. 20,21,23)	840 891,83	Fonds propres d'origine externe (ch.10)	981 965,18
204 Subventions d'équipements versées		20,21 et 23 immobilisations incorporelles, corporelles ou en cours	
		274 Remboursement de prêts	
Fonds propres d'origine externe (ch.10)		Subventions d'équipement reçues (ch.13)	53 000,00
OO1 Solde d'exécution reporté		Emprunts et dettes assimilées (ch.16)	
45 Travaux pour le compte de tiers		45 Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	
Dépenses financières (ch.10,13,16,26,27)	154 000,00	O24 Produits de cession	400 000,00
020 Dépenses imprévues			
TOTAL DES DEPENSES REELLES	**994 891,83**	**TOTAL RECETTES REELLES**	**1 434 965,18**
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT Dépenses réelles - Recettes réelles			**-440 073,35**

OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION			
Opérations patrimoniales		Opérations patrimoniales	
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
010 stocks		010 stocks	
1688 ICNE N-1 contrepassés /emprunts		1688 ICNE N-1 contrepassés /emprunts	
139 Subventions d'investissement reprises au compte de résultat		OO1 Excédent d'investissement reporté	
191,192 Moins values de cession		191,192 Plus-values de cession	
198 Neutralisation de l'amortissement		20,21,26,27 VNC des immobilisations cédées	
21,23 Travaux en régie		28 amortissement des immobilisations	
481 Charges à répartir		O40 Opérations d'ordre	**3 000,00**
OO1 Solde d'exécution d'investissement reporté	**878 303,35**	021 virement complémentaire	**435 230,00**
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE SECTION A SECTION		**TOTAL RECETTES D'ORDRE DE SECTION A SECTION**	
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	**878 303,35**	**TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE**	**438 230,00**
AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE			**438 504,87**

TOTAL DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**1 873 195,18**	**TOTAL RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**	**1 873 195,18**

Le budget communal est établi par nature et tient également compte des résultats du compte administratif 2024 (cf. rapport spécifique). Il est voté par chapitres pour la section de fonctionnement et par chapitres et par opérations pour la section d'investissement.

Les nouvelles opérations d'investissement en 2025 sont les suivantes :

Article	Opérations	Montant
2031	Etude rénovation foyer	8 400,00 €
2116	Cavurnes	16 700,00 €
212	Réaménagement parking BPCO déchetterie sud	25 900,00 €
2131	Rénovation chaudière EMM	87 000,00 €
	Rénovation toiture salle d'évolution EMM	50 000,00 €
	Rénovation chaudière Espace du Moulin	51 000,00 €
2152	Réaménagement square du Pré Fleuri	8 930,00 €
21538	2 lampadaires solaires mairie	11 300,00 €
	Relamping lotissement de la Chapelle	32 000,00 €

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 067-216703504-20250317-PVCM250317-DE

	Raccordement cuves ST	[illegible]
	Eclairage grange ST	1 200,00 €
	Point d'eau buvette parc de la mairie	1 050,00 €
2184	Paternes cantine scolaire	3 450,00 €
	Racks et bâches garnitures	2 610,00 €
2188	Radar pédagogique	2 040,00 €
	Remplacement moquettes EMM	3 840,00 €
	Signalétique services communaux + professionnels de santé	20 000,00 €
	Aspirateurs EMM	2 500,00 €
	Tondeuse tout terrain manuelle	4 500,00 €
	Tondeuse tout terrain autoportée	19 300,00 €
TOTAL		**354 720,00 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

à l'unanimité, par 19 voix POUR, dont 3 procurations,

ARRETE le volume du budget primitif 2025 au montant global de 4 155 825,18 €, dont 2 282 630,00 € pour la section de fonctionnement et 1 873 195,18 € pour la section d'investissement ;

VOTE ledit budget par chapitres et par opérations, tel que présenté ci-avant ;

AUTORISE le Maire à signer les actes individuels et les contrats de toute nature, nécessaires à l'exécution du budget ;

ADOPTE les annexes au budget primitif.

Al'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention	

8) Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le budget primitif 2025,

Dans le cadre de son fonctionnement, la commune verse annuellement une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Cette subvention permet d'abonder les recettes du CCAS, ce dernier mettant en œuvre :

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 067-216703504-20250317-PVCM250317-DE

- L'aide sociale d'urgence
- L'organisation de la sortie des aînés
- L'organisation du repas de Noël des aînés
- La mise en place du plan canicule
- Le recensement des personnes en difficulté

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

à l'unanimité, par 19 voix POUR, dont 3 procurations,

- **AUTORISE** le Maire à verser une subvention de 26 000,00 € au Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2025.

Al'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention	

9) Attributions de subventions de fonctionnement à des associations de la commune

- **Vu** le projet de budget primitif pour 2025,
- **Considérant** l'analyse des dossiers restitués par les associations concernées,

Au titre des subventions de fonctionnement traditionnellement attribuées aux associations de la commune, une majorité de ces dernières ont restitué leur dossier de demande.

Il est ainsi proposé d'attribuer les subventions ci-après aux associations concernées.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 067-216703504-20250317-PVCM250317-DE

Association	Subventions fonctionnement 2025
ANVOL	384,00 €
APPMA (pêche)	1 708,00 €
BPCO (pétanque)	528,00 €
BULLES D'EVEIL	346,00 €
CHORALE SAINTE-CECILE	332,00 €
COW	414,00 €
DONNEURS DE SANG (DSBOW)	300,00 €
EQUI'LIBRE	1 309,00 €
INTER-ASSOCIATIONS	300,00 €
ISSILABA	360,00 €
JOBART MOTO CLUB	382,00 €
SOUVENIR FRANCAIS	300,00 €
O'BAD (badminton)	1 062,00 €
MAIN TENDUE	324,00 €
USO (football)	2 656,00 €
NEO	316,00 €
LCO	2 706,00 €
SAJE	800,00 €
TOTAL	**14 527,00 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

à l'unanimité, par 19 voix POUR, dont 3 procurations,

- **AUTORISE** le Maire à verser les subventions de fonctionnement tel que décrites ci-avant.

Al'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention	

10) Attribution d'une subvention à l'AAPPMA d'Oberschaeffolsheim, au titre de la pose d'une clôture au droit des étangs de pêche

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de subvention de l'AAPPMA d'Oberschaeffolsheim ;

L'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPMA) d'Oberschaeffolsheim, en collaboration avec la commune, a fait procéder en 2024 à la pose

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 067-216703504-20250317-PVCM250317-DE

d'une clôture au droit des étangs de pêche. Le montant total desdits travaux est de 9 096,00 € TTC.

Il est proposé de participer à cet investissement à hauteur de 30 %, soit une subvention de 2 728,80 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

à l'unanimité, par 19 voix POUR, dont 3 procurations,

- **ATTRIBUE** une subvention de 2 728,80 € à l'AAPMA Oberschaeffolsheim, au titre de la pose d'une clôture au droit des étangs de pêche.

Al'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention	

11) Avis sur les projets sur l'espace public de l'Eurométropole de Strasbourg

Vu l'article L.5211.57 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu le projet de délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg ;

Le projet de délibération ci-après sera présenté au Conseil de l'Eurométropole le 7 février 2025.

Conformément à l'article L.5211 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, ce projet est soumis à l'avis du conseil municipal.

Ladite délibération du Conseil de l'Eurométropole est la suivante :

« Projets sur l'espace public :

- **Programmation 2025 : voirie, plan vélo, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau, assainissement, Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU).**
- **Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux.**

Le programme 2025 voirie (y compris l'entretien significatif), plan vélo, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, a été établi après une phase d'instruction et de concertation avec l'ensemble des Maires de l'Eurométropole de Strasbourg.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 067-216703504-20250317-PVCM250317-DE

L'enveloppe consacrée à ce programme est constante depuis
ventilés de la manière suivante, comme chaque année :

- 2,4 M€ réservés pour la réfection d'ouvrages d'art, qui permettent notamment la réfection du pont de l'Andlau rue des Platanes à Fegersheim ou le pont de la RM222 à Geispolsheim mais intègrent également des enveloppes pour le diagnostic et le gros entretien des ouvrages,
- 1,03 M€ prévus pour l'entretien des voiries dans les ZA et ZI, par exemple la rue de l'Ill à Geispolsheim ou la rue de Wolfisheim à Holtzheim,
- 2,7 M€ prévus pour l'entretien des chaussées et trottoirs,
- 6,3 M€ pour les opérations d'intérêt local T2, cette année, plusieurs nouvelles opérations seront initiées sur les communes (rue de la Robertsau à Hoenheim, place Nieffern à Lampertheim, rue Victor Hugo à Vendenheim, etc.),
- 3,85 M€ pour les opérations d'intérêt métropolitain T3, la principale opération lancée en 2025 concerne le réaménagement de la route Burckel à Illkirch,
- 13,72 M€ dédiés aux opérations du plan vélo T4, outre les poursuites d'opérations en cours, l'année 2025 verra le lancement des études sur la rue de l'Industrie à Fegersheim, la liaison cyclable Eschau-Plobsheim ou le prolongement de la Velostras sud route de Strasbourg à Illkirch entre Baggersee et la piste du canal.

Cette enveloppe est complétée par des crédits récurrents d'entretien des routes métropolitaines interurbaines à hauteur de 6,3 M€ (2,8 M€ pour les Ex-Routes Départementales et 3,5 M€ pour l'Ex-Réseaux Routier National) permettant notamment de grosses opérations d'entretien de la RM353 entre Eschau et Fegersheim ou de la RM400 sur Entzheim, Holtzheim et Geispolsheim, ainsi que, pour 2025 par des crédits d'entretien des voiries de compétence métropolitaines sur le territoire du Port Autonome de Strasbourg à hauteur de 3,7 M€.

Par ailleurs, les opérations d'eau et d'assainissement, en accompagnement des opérations de voirie ou sur des besoins patrimoniaux, ainsi que celles du Schéma directeur d'assainissement (SDA) notamment sur Lampertheim ou Oberschaeffolsheim, sont financées sur les budgets annexes de l'Eurométropole de Strasbourg.

Certaines opérations sont également financées sur crédits spécifiques en dehors des enveloppes annuelles, comme le Pôle d'échange multi-modal de Graffenstaden, ou les opérations du projet Arc Ouest.

Enfin, la programmation intègre des opérations de renouvellement urbain sur les quartiers de Strasbourg et les communes de Lingolsheim, de Schiltigheim et de Bischheim, qui, cette année, concernent principalement des travaux de réseaux suite à la redéfinition des limites privées/ publiques.

Les opérations du programme 2025 sont mentionnées dans les listes jointes en annexes qui détaillent les différents projets :

- annexe 1 : liste des projets Strasbourg,
- annexe 2 : liste des projets de renouvellement urbain,
- annexe 3 : liste des projets dans les Communes, hors Strasbourg.

Les projets sont réalisés principalement sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg.
La maîtrise d'œuvre est assurée soit en interne par les services métropolitains avec l'accompagnement éventuel d'une mission d'assistance maîtrise d'ouvrage, soit en externe par des bureaux d'études privés.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 067-216703504-20250317-PVCM250317-DE

Certains projets pourront faire l'objet d'une délégation de maîtrise d'ouvrage. Dans ce cas, ils donneront lieu à l'élaboration d'une convention spécifique à adopter lors d'une délibération conjointe entre l'Eurométropole de Strasbourg et le délégataire.

Dans le cadre des études et pour des raisons opérationnelles, il est prévu, dans certains cas, des « groupements de commandes » entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg). Les modalités de fonctionnement du groupement de commande ainsi que les projets concernés sont mentionnés dans la convention jointe en annexe 4.

Les montants délibérés sont établis en référence aux indices valeur décembre 2024.

A noter que les reliquats de crédits d'études pourront, en cas de besoin et pour une même opération, être affectés aux travaux.

Il est précisé que la présente délibération n'inclut pas les interventions ponctuelles de proximité et d'urgence liées à la mise en sécurité qui sont réalisées tout au long de l'année.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil
Sur proposition de la Commission plénière,
après avis des conseils municipaux des communes concernées
après en avoir délibéré
approuve

- le programme sous réserve des avis favorables des conseils municipaux des communes ;

- le lancement, la poursuite des études et la réalisation des travaux des opérations prévues en 2025 telles que mentionnées :
- *en annexe 1 : liste des projets Strasbourg,*
- *en annexe 2 : liste des projets renouvellement urbain,*
- *en annexe 3 : liste des projets dans les Communes, hors Strasbourg,*

- la constitution de groupements de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) pour les études des projets mentionnés dans la convention de groupement de commandes jointe en annexe 4 ;

autorise

la Présidente ou son-sa représentant-e :

- *à mettre en concurrence les prestations de maîtrise d'œuvre, les prestations intellectuelles les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les services, fournitures et les travaux, ainsi que les prestations de coordination "Santé-Sécurité" conformément à la règlementation des marchés publics, et à signer les marchés y afférents ;*

- *à solliciter pour les projets eau et assainissement :*
  - *l'occupation temporaire du terrain,*

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 067-216703504-20250317-PVCM250317-DE

- *l'instauration de servitudes de passage et d*
  sol ;

- *à signer toutes les conventions nécessaires à la gestion des projets, documents d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, ...) ainsi que tous les actes qui pourraient être nécessaire à la réalisation de ces projets ;*

- *à organiser ou à solliciter l'organisation, par les services de l'Etat, des procédures nécessaires au déroulement des enquêtes préalables et à l'obtention des autorisations administratives ou d'utilité publique ;*

- *à solliciter les différents partenaires et à signer tous documents en application des procédures administratives et environnementales réglementaires ;*

- *à solliciter toute subvention et à signer les conventions correspondantes pour la réalisation de ces opérations (Europe, Etat, Région, Département, ou autres organismes publics ou privés) ;*

- *à déposer, pour les opérations concernées, tous les permis d'aménager, permis de construire et permis de démolir qui seraient nécessaires à la réalisation des projets ;*

- *à signer la convention prévoyant les groupements de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) conformément aux articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique (annexe 4).*

décide

d'imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits de paiement et les autorisations de Programme relatives aux budgets 2025 et suivants de l'Eurométropole, ainsi que sur les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, et Mobilités Actives ... ou des crédits délégués par d'autres directions de l'Eurométropole de Strasbourg.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

à l'unanimité, par 19 voix POUR, dont 3 procurations,

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** aux projets sur l'espace public de l'Eurométropole de Strasbourg ;

Al'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention	

12) Signature d'une convention de servitudes avec l'entreprise Réseau de transport électrique (RTE)

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 067-216703504-20250317-PVCM250317-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention de servitudes proposé par l'entreprise RTE ;

Dans le cadre de la modernisation de la ligne aérienne d'acheminement d'électricité Graffenstaden-Marlenheim n°1, l'entreprise Réseau de transport d'électricité (RTE) sera amenée à procéder à la surveillance, l'entretien et la réparation des ouvrages bâtis ou rénovés sur le tracé y afférent.

Parmi les terrains concernés par ce dernier, figure une parcelle appartenant à la commune, cadastrée n° 66 section 15.

La convention de servitudes proposée par RTE inclut les prérogatives suivantes :

• l'établissement à demeure d'un support pour conducteurs aériens d'électricité (dimensions au sol 6,34 m x 4,61 m) ;

• la mise en place d'une liaison de télé-information liée à l'exploitation de l'ouvrage électrique ;

• la coupe d'arbres et de branches se trouvant à proximité de l'ouvrage et potentiellement gênants et dangereux, avec un risque de courts-circuits.

Par conséquent, il s'agit d'accorder la possibilité à RTE de pénétrer sur la propriété communale pour procéder aux travaux précités, sous réserve de l'enlèvement des déchets générés par ses interventions.

A titre de compensation forfaitaire et définitive, RTE s'engage à verser une indemnité de 308,00 € à la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

à l'unanimité, par 19 voix POUR, dont 3 procurations,

- **AUTORISE** le Maire à signer une convention de servitudes avec l'entreprise Réseau de transport d'électricité (RTE), au titre de l'entretien d'ouvrages électriques au droit de la parcelle cadastrée n° 66 section 15.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarial y afférent.

Al'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention	

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 067-216703504-20250317-PVCM250317-DE

13) Avis sur le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes du Grand Est, relatif à l'Eurométropole de Strasbourg

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des juridictions financières, et notamment l'article L.243-8 ;

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes du Grand Est, relatif à l'Eurométropole de Strasbourg ;

En date du 11 octobre 2024, la Chambre régionale des comptes du Grand Est a adopté le rapport d'observations définitives concernant les exercices comptables 2018 et suivants de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le rapport y afférent ayant été transmis aux conseillers municipaux, ces derniers sont invités à en débattre et en prendre acte.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir débattu,

- **PREND ACTE** du rapport de la Chambre régionale des comptes relatif à la gestion de l'Eurométropole de Strasbourg pour les exercices 2018 et suivants.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire Jean-Paul PRÈVE lève la séance à 21 h 05.

Le Secrétaire de séance
Alex CHRISMENT

Le Maire
Jean-Paul PRÈVE

MAIRIE D'OBERSCHAEFFOLSHEIM 67203